

### Conciliateur de justice ☐ : en cas de litige, pensez-y !



Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Il peut intervenir pour des problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), des différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, des différends relatif à un contrat de travail, des litiges de la consommation, des impayés, des malfaçons de travaux, etc.

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Le conciliateur pour le secteur de Lagardelle-sur-Lèze :

Monsieur SOUCASSE

06 14 91 65 08

paul-bernard.soucasse@conciliateurdejustice.fr

Permanence sur rendez-vous, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 14h à 17h à la mairie d'Auterive.

Pour consulter la liste des maisons de la justice cliquez [ici](#)